



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1430
7 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion informelle spéciale
7 décembre 2004

SESSION OFFICIELLE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

1. Passant en session officielle, la Réunion informelle spéciale a traité du point 2 de l'ordre du jour, intitulé «Textes explicatifs du budget-programme pour 2006-2007: recommandations du Groupe d'experts du programme de travail».
2. Le Plan d'action prévoit que «[l]e Groupe d'experts se réunira tous les deux ans à l'automne, avant que le Secrétaire exécutif élabore les demandes de crédits qu'il doit présenter dans le cadre de la préparation du budget-programme. Sur la base des priorités définies par les organes subsidiaires principaux [...], le Groupe d'experts formulera des recommandations concernant les aménagements à apporter au programme de travail de la CEE et les modifications à opérer dans la répartition des ressources. Ces recommandations seront adressées sous forme de projets de décision à une réunion informelle spéciale de la Commission qui, pour la circonstance, se transformera en session officielle.».
3. Conformément au Plan d'action, le Groupe d'experts avait soumis ses recommandations à la Commission, qui a été invitée à prendre une décision à ce sujet.
4. Estimant que la question de la modification de la composition de la Commission, en particulier en ce qui concerne le secteur des transports, devait être évoquée dans les recommandations, le représentant de la Turquie a proposé d'inclure la phrase suivante: «La CEE continuera de fournir une aide aux pays en transition membres de la Commission, en privilégiant dans une mesure croissante la mise en œuvre des instruments juridiques et recommandations relatifs aux transports dans les pays du Caucase et d'Asie centrale.».

5. La proposition n'a pas été retenue car il a été estimé que le fait de mettre en avant telle ou telle priorité pourrait créer un déséquilibre dans les recommandations et qu'il serait préférable de l'évoquer au niveau des organes subsidiaires principaux. Par ailleurs, la question avait déjà été qualifiée de prioritaire par le Comité des transports intérieurs.

6. La Commission a adopté les recommandations formulées par le Groupe d'experts et a demandé à la Secrétaire exécutive d'en tenir compte lorsqu'elle mettrait définitivement au point les demandes de crédits à adresser à New York.

7. Le Président a prononcé la reprise de la réunion informelle spéciale.
